

Environnement

propos du parcours dans la vallée du Mackenzie. Il n'a pas soufflé mot dans sa déclaration à la Chambre des répercussions exactes de ces discussions ou de ce qu'il a vraiment dit à M. Train. Le ministre est censé avoir affirmé, d'après les comptes rendus dans les journaux, que le Mackenzie est notre principal atout; il s'agit probablement de l'utilisation du corridor du Mackenzie plutôt que de parcours de pétroliers.

Le ministre, selon les journaux, ajoute qu'il ne croit pas que ces gros pétroliers navigueront dans des régions dangereuses au large de la côte du Pacifique, mais rien n'indique dans sa déclaration d'aujourd'hui quelles sont les raisons qui le portent à croire cela. Je rappellerai aux députés qu'il est très dangereux pour des ministres de faire des déclarations affirmant qu'un danger dont la population est consciente n'en est pas effectivement un. Je rappellerai au ministre des déclarations faites en ce sens au sujet du problème que pose l'inondation de la vallée du Skagit. Le ministre fait maintenant des déclarations analogues au sujet de la menace que constituent les pétroliers pour la côte du Pacifique; apparemment, le ministre est d'avis que cela ne se produira probablement pas, mais rien dans la déclaration n'indique que M. Train partage son opinion.

Puisque le ministre parle de l'utilisation du Mackenzie comme de notre atout majeur, cela signifie que, si c'est la politique du gouvernement, le Canada a d'ores et déjà décidé qu'il s'aménagerait un corridor de transport le long du Mackenzie. Je rappelle à la Chambre que cela ne concorde pas vraiment avec la position adoptée par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) selon laquelle aucune décision n'a encore été prise et que le Canada attend qu'on présente une demande à l'Office national de l'énergie. Les députés se rappelleront que notre parti a présenté une motion tendant au renvoi de cette question à un comité parlementaire formé de députés de tous les partis afin qu'on puisse élaborer une politique cohérente et la présenter au Parlement au lieu de nous en remettre à ce qui ne sont peut-être que les bonnes intentions du ministre qui se préoccupe d'apaiser les résidents de la côte ouest qui se soucient des risques de pollution le long du littoral.

Le ministre a parlé de la vallée du Skagit. Il y a quelques mois, le gouvernement considérait cette affaire comme classée, mais elle revient à la surface. Il ressort clairement de la déclaration du ministre que les Américains estiment que la Colombie-Britannique et Seattle ont conclu une entente irrévocable, mais rien ne prouve que les Américains aient accepté en principe notre objection à l'immersion de la vallée. Par conséquent, les négociations qui se dérouleront sont bien problématiques et nous sommes dans l'incertitude quant à leur résultat. Lorsque le ministre évoque le contrat intervenu entre la Colombie-Britannique et la ville de Seattle, ainsi que des demandes légitimes d'indemnisation de la part de Seattle, il importe de se rappeler qu'il y a lieu de se demander si ce contrat et l'ordonnance de la Commission mixte internationale sont vraiment en règle et irrévocables. Je veux espérer que le gouvernement ne va pas, par des négligences de libellé et de commentaires, rendre impossible au Canada ou à la province de Colombie-Britannique de soutenir, dans leurs tractations avec les Américains à ce sujet, qu'en réalité l'ordre de la Commission mixte internationale n'est pas valable et que par conséquent l'accord signé par la suite ne l'est pas non plus.

Le ministre a fait état également de l'accord sur l'épuration des eaux des Grands lacs et signalé que, selon ce que

[M. Fraser.]

M. Train a déclaré, il pourrait y avoir un certain retard des États-Unis par rapport à la date limite fixée pour les règlements qui devraient, comme on l'a dit hier, être prêts au plus tard le 15 avril. J'espère que le gouvernement pourra donner aujourd'hui l'assurance que le Canada maintiendra que les règlements qui devaient être prêts le sont effectivement et qu'il n'y a aucun retard en ce qui concerne la participation canadienne dans leur établissement.

Pour finir, je tiens à insister encore sur l'importance qu'accorde mon parti aux entretiens en cours. Je remercie le ministre de sa déclaration, mais je terminerai en l'avertissant que les déclarations à la Chambre des communes doivent concorder avec celles faites en dehors de la Chambre. Il sied mal au gouvernement, ou à l'un quelconque de ses membres, de faire des déclarations qui ont tendance à endormir les citoyens et à leur laisser croire qu'ils n'ont plus besoin d'être vigilants dans des domaines aussi importants que celui de la menace de pollution qui pèse sur notre littoral occidental.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, les membres du Nouveau parti démocratique à la Chambre accueillent avec plaisir l'intéressante déclaration du ministre de l'Environnement au sujet de sa rencontre avec l'honorable R. B. Train, président du Conseil sur la qualité de l'environnement formé par le président des États-Unis. J'aimerais signaler au ministre que de telles rencontres s'imposent à notre avis si nos deux pays doivent rechercher ensemble la solution à nos problèmes communs en matière d'environnement. Certains commentaires du ministre se sont révélés extrêmement intéressants. Il a traité de dix points en particulier. Nous n'avons pas le temps de les aborder en détail, mais je dois avouer qu'il nous a donné juste assez de renseignements pour éveiller la curiosité des députés sur le sérieux des entrevues qu'il a eues avec M. Train.

Il a d'abord parlé de ses entretiens avec lui et des informations qu'il lui a transmises au sujet de la vallée du Mackenzie. A mon avis, le ministre ferait bien de mettre cartes sur table à la Chambre et de donner aux députés les mêmes renseignements.

Nous n'avons pas reçu les détails des études sur la vallée du Mackenzie et nous aimerions savoir si le ministre a dit clairement à M. Train qu'elle offre la possibilité d'une route autre que celle des bateaux-citernes le long de la côte ouest de la Colombie-Britannique. Il est temps que le ministre mette les députés de l'opposition dans le secret et qu'on discute franchement, ouvertement, de l'orientation que prend le Canada sur cette question.

J'aimerais mentionner un autre point intéressant. Il a parlé de l'échange de renseignements sur les côtes est et ouest du Canada et de ce qu'il faut faire pour éviter les fuites de pétrole. Voilà qui est bien. Qu'on me permette de signaler au ministre qu'un facteur très important auquel nous devrions songer si nous voulons prévenir ces fuites, c'est l'établissement d'un régime de contrôle de la navigation le long de nos deux côtes. Ce régime de contrôle devra être très efficace, apte à réduire de beaucoup le nombre des naufrages qui causent ces fuites désastreuses qui affectent l'écologie et la vie marine sur les côtes est et ouest du Canada.